



LES RETRAITÉ-E-S NE SONT PAS DES VACHES À LAIT

MADAME, MONSIEUR,

La mise en application des mesures contenues dans la Loi de Finances pour 2009 a conduit à la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans jusqu'à sa majorité. Les personnes qui bénéficiaient de cette demi-part pour l'imposition des revenus de l'année 2008 l'ont conservée avec une limitation du gain d'impôt à 855 € en 2010, 680 € en 2011, 400 € en 2012, 120 € en 2013 et elles perdront cette demi-part pour l'imposition des revenus de 2013 si elles ne remplissent pas les nouvelles conditions fixées par la Loi de Finances pour 2009.

La Loi de Finances pour 2012 a instauré le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour l'imposition des revenus 2011 et 2012, ce qui conduit mécaniquement des contribuables non imposables jusque-là à devenir imposables et parmi eux de nombreux retraité-e-s. Ce changement induisant de plus des pertes d'exonération ou d'abattement en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations de type CSG et une réduction des prestations sociales. Et de très nombreux retraité-e-s acquittent depuis le 1^{er} avril 2013 la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3 %.

Malheureusement la majorité parlementaire qui avait, étant dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'Impôt sur le Revenu n'a pas annulé ces mesures.

Un rapport de la Cour des Comptes suggère au gouvernement de prélever 5 milliards sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement des 10 %, l'alignement du taux de CSG sur celui des actifs entre autres propositions.

C'est une véritable réforme de la fiscalité qu'il faut mettre en place avec une réduction de la TVA et au contraire une majoration de l'impôt sur le revenu avec le retour à une taxation plus importante des hauts revenus avec la création de nouvelles tranches. Il faut également réformer la taxe d'habitation en intégrant les revenus dans le calcul. Cette taxe serait ainsi plus juste et permettrait à chacun de contribuer aux financements des collectivités territoriales à hauteur de ses moyens.

Contrairement aux économistes libéraux et au MEDEF qui veulent réduire au maximum la fiscalité, il faut au contraire augmenter les recettes fiscales afin de doter le pays des moyens nécessaires à un développement des services utiles à la population. L'impôt permet de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les infrastructures routières, la recherche et l'ensemble des services encore aujourd'hui publics. Sans rentrées fiscales suffisantes c'est la privatisation des services qui interviendra avec un accès très difficile pour les populations aux revenus modestes, au rang desquels de très nombreux retraité-e-s.

L'accueil est rendu difficile dans les services des Finances Publiques du fait des suppressions d'emplois intervenues sous le gouvernement Sarkozy. Malheureusement là encore le gouvernement Hollande n'inverse pas la tendance et poursuit la politique mise en œuvre avec la Révision Générale des Politiques Publiques, même si c'est sous le nom de Modernisation de l'Action Publique. Ce sont plus de 25 000 emplois qui ont été supprimés en 10 ans (dont 2 023 en 2013), c'est pourquoi vous êtes accueilli dans de mauvaises conditions malgré le dévouement et l'attachement au service public des agents qui vous reçoivent. Ils sont eux-mêmes victimes de cette situation.

Nous vous proposons de signer la pétition afin de revendiquer une profonde réforme de la fiscalité et les moyens nécessaires afin que les services des Finances Publiques puissent accomplir correctement leurs missions et traquer la fraude fiscale et sociale qui prive les finances publiques de 60 à 80 milliards d'€.